

## SE PERFECTIONNER EN ASSURANCE RC DÉCENNALE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA267	2 jours - 14 h	Expertise	Présentiel ou à distance	1471,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 10/06/2025 au 11/06/2025
- Du 09/10/2025 au 10/10/2025

### OBJECTIFS

- Déterminer les ouvrages soumis à la garantie décennale
- Définir le tarif d'assurance selon les barèmes, les options de garanties et de franchises choisies par le client et établir les conditions particulières du contrat
- Appliquer les principes de responsabilité civile particuliers et professionnels, décennale et dommages - ouvrage.

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Apports techniques et méthodologiques. Étude de cas en sous-groupes afin de favoriser l'interactivité.  
Échange d'expériences.  
Analyse jurisprudentielle et réglementaire.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Assurance des ouvrages en garantie décennale
  - 1. Garantie des ouvrages soumis
  - 2. Garantie des ouvrages non soumis
  - 3. Garantie des désordres sur existants
- B. Assurance des intervenants spécifiques
  - 1. Garantie des constructeurs
  - 2. Garantie des sous-traitants
  - 3. Garantie du fabricant d'EPERS
  - 4. Garantie du bureau de contrôle
- C. Garantie dans le temps
  - 1. Critère de la DOC en assurance obligatoire (clauses type 2009)
  - 2. Critère de choix en assurances facultatives (Loi sécurité financière 2003)
- D. Plafond de garantie en assurance obligatoire (clauses type 2009)
  - 1. Garantie illimitée en habitation
  - 2. Garantie limitée en hors habitation
- E. Délimitation du risque dans les polices RCD
- F. Désordres garantis en RCD
  - 1. Désordres après réception : décennaux, intermédiaires, futurs et évolutifs
  - 2. Désordres avant réception
- G. Délais de recours contre les intervenants

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de contrats confirmés en risques construction / managers  
Chargés d'indemnisation confirmés / managers  
Souscripteurs  
Conseillers clientèle  
Agents généraux  
Courtiers

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des**

aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation nécessite des connaissances de base dans ce domaine

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1471,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 12:13